

## P.V. N°445

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 16 mai 2023

**Membres présents :**

<b>BERTHET Eve</b> Présidente CGT	<b>BROISAT Pierre</b> Administrateur CFDT
<b>TAILLEBOSQ Dominique</b> 1 <sup>er</sup> vice-président Délégué CGT	<b>EVE Pierryck</b> Administrateur CGT
<b>ROBERT Emmanuel</b> 3 <sup>ème</sup> vice-président CFDT	<b>FALIZE Céline</b> Administratrice CFDT
<b>HUAU Laurent</b> 5 <sup>ème</sup> vice-président FO	<b>LARGY Jean-Marie</b> Administrateur CFDT
<b>CHARVET Frédéric</b> Secrétaire général CGT	<b>MONZIES Mathilde</b> Administratrice CGT
<b>DREUX Hervé</b> Secrétaire général adjoint CGT	<b>GAMBELLIN Vincent</b> Administrateur CGT
<b>AUFRAY Fabienne</b> Trésorière Générale CGT	<b>ORTOLLAND Julien</b> Administrateur CFDT
<b>CHARBONNIER Luc</b> Trésorier Général Adjoint FO	<b>PERRI René</b> Administrateur CGT
<b>CAILLETTE Gilles</b> Administrateur CFE-UNSA Energies	<b>SANCHEZ Serge</b> Administrateur CGT
<b>LAVEISSIERE Nadine</b> Administratrice CFE-UNSA Energies	<b>SOLTYSIAK Maité</b> Administratrice CGT

**Absents excusés :**

<b>BAUDIN Yolande</b> 4 <sup>ème</sup> vice-présidente CFE-UNSA Energies	<b>DUPONT Laurent</b> 2 <sup>ème</sup> vice-président CGT
<b>DELLEUR Pascaline</b> Administratrice CFE-UNSA Energies	<b>FREYCHET Florian</b> Administrateur CFE-UNSA Energie

**Participants :**

**RANCUREL REVOL Lydie** - Cheffe de Cabinet  
**GROBEL Jean-Louis** - Directeur interterritorial Plaque CCAS Rhône Alpes  
**Burotik'Alpes** – Prise de note et rédaction PV

**ORDRE DU JOUR :**

1. Actualités
  2. Approbation PV du CA N°442 du 15/12/2022 et PV du CA N°443 du 12/01/2023 (votes)
  3. Clôture des comptes : Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – Proposition d'affectation du Résultat (votes)
  4. Point Budget : Tableaux de suivi budgétaire, Budget complémentaire N°1, Activité 100% bénéficiaire, Mise à jour des CGV de la CMCAS (Votes)
  5. Point et ODJ AG de la CMCAS (vote)
  6. Propositions des commissions (Votes)
- Questions diverses

Eve BERTHET, ouvre la séance.

La présidence est assurée par Eve BERTHET. Fabienne AUFRAY est en charge de la gestion de prise de parole.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) – Je vous donne lecture d'une déclaration liminaire :

**Déclaration CGT - CA CMCAS PAYS DE SAVOIE - 16 mai 2023**

**Réforme des retraites dans les IEG  
Les pouvoirs publics doivent entendre les fédérations syndicales  
et les employeurs de la branche doivent prendre leur responsabilité !**

Lors de la CPPNI du 11 mai 2023, les fédérations syndicales FNME-CGT, CFE-CGC Énergies, FCE CFDT et FO Énergie et Mines ont réaffirmé leur opposition à la loi portant réforme des retraites, et l'appel à se mobiliser le 6 juin pour soutenir le projet de loi visant à son abrogation.

Elles ont également rappelé qu'elles sont opposées à toute régression de droits à la retraite pour les agents actuels et futurs des IEG. Elles ont appelé les employeurs à se positionner clairement sur les différents sujets, y compris sur ceux relevant des pouvoirs publics.

Pour les fédérations, une concertation avec les pouvoirs publics et les employeurs doit s'ouvrir rapidement pour permettre de faire entendre la voix des agents des IEG, et en particulier que :

- ⇒ L'application des mesures paramétriques (passage de l'âge à 64 ans et 43 ans de cotisation) ne doit démarrer pour tous les agents des IEG qu'après que toutes les convergences prévues par les réformes précédentes entre notre régime et le régime général n'aient abouti,
- ⇒ Le financement de la CNIEG doit être garanti dans la durée et jusqu'au dernier vivant,
- ⇒ La notion de « continuité d'affiliation » au régime spécial doit être précisée en faveur des mobilités et congés prévus dans notre branche,
- ⇒ Tous les salariés statutaires embauchés avant le 1er septembre 2023 doivent bénéficier du régime particulier de retraite des IEG pour le reste de leur carrière, quel que soit leur mobilité ou congés spécifiques,
- ⇒ Les nouveaux embauchés bénéficieront du statut des IEG et des droits conventionnels de notre branche.

Sur tous ces sujets, il est essentiel que les employeurs de la branche aillent dans le même sens : les réponses qu'ils nous ont apportées en CPPNI sont restées timides et imprécises !

Concernant les sujets à la main des employeurs de la branche, l'intersyndicale demande que les départs en retraite puissent être révoqués à l'initiative des agents qui le souhaitent : réponse des employeurs à la prochaine CPPNI le 23 mai.

Les autres sujets relevant de la branche, comme la question de la pénibilité ou la mise en place de mesures pour compenser l'impact de la réforme sur les rémunérations, seront au cœur des échanges de la prochaine CPPNI.

**Les agents des IEG sont aujourd'hui en attente et les employeurs leur doivent plus que des réponses de façade ! Restons mobilisés et tous ensemble dans la rue le 6 juin !**

**Pierrycq EVE** (CGT) – Comment l'intersyndicale se mobilise d'ici au 6 juin, notamment au niveau des activités sociales ?

EB Fc

**Frédéric CHARVET** (CGT) – Pour rappel, la date du 6 juin est juste pour mettre la pression pour le 8 juin, où il y aura une proposition de loi d'un groupe parlementaire pour l'abrogation des 2 ans. Dans l'idéal, cette proposition passe. Mais cela ne résoudrait pas le problème de l'article 1 de la réforme des retraites portant sur la fin des régimes spéciaux, donc des IEG. Les activités sociales sont intimement liées au régime de retraite de nos agents.

**Julien ORTOLLAND** (CFDT) – La CFDT s'associe à la déclaration de la CGT. Ces positions sont les mêmes que celles de l'intersyndicale.

Pour le 6 juin, elle imagine une manifestation comme réalisé jusqu'à présent. Des actions sont faites localement et régulièrement sur le département. Les médias semblent vouloir étouffer les contestations. Les actions sont en effet moins mises en évidence par les médias. Ils pratiquent la stratégie de l'épuisement.

Je pense nécessaire de durer via différentes actions.

**Luc CHARBONNIER** (FO) - Les activités sociales, sans les IRP, n'arrivent pas à faire du bruit seules. Nous arrivons dans une année d'élection.

Nous nous retrouvons dans l'unanimité, certes, mais il a été démontré auparavant dans une des manifestations, quand les outils des IRP ont été déployés avec le défilé des camions de l'entreprise, que nous avons réussi à faire plus de bruit que quand ils n'étaient pas là. Est-ce qu'il y aurait d'autres voix pour négocier ces outils ou des outils supplémentaires pour se faire voir et entendre ?

Sans IRP il y aura moins d'activités sociales.

Je pense que l'intersyndicale doit rencontrer les IRP, nous devons dire ce que nous voulons pour se faire voir et entendre. Tous les outils déployés dernièrement étaient sous le couvert des directions car elles aussi sont impactées.

Nous devons nous faire voir.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – La CFE-UNSA Energies s'associe à la déclaration de la CGT. Yolande BAUDIN est absente aujourd'hui car la CFE-UNSA Energies se réunit pour évaluer toutes les conséquences à venir, sachant que tous les Décrets ne sont pas passés.

Je pense que le problème est que nous sommes devant un pouvoir complètement sourd.

Que faire mise à part la révolution ? Le seul moyen que je vois est les urnes.

Il y a 8 000 bénéficiaires en Savoie, 300 000 au niveau national. Nous devons les informer des conséquences : 2 ans de plus de travail, l'incertitude de percevoir une retraite pleine pour les futurs retraités, etc.

J'irai certainement manifester le 6 juin, mais utilisons tous nos relais pour montrer que les citoyens ne sont pas d'accord avec cette politique qui s'oppose aux gens.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) – Je remercie tous ceux qui se sont mobilisés sur les différents piquets de grève depuis début mars 2023. Le secteur de l'énergie est l'un de ceux qui s'est le plus mobilisé. Des personnes sont à plus de 100 heures de grève sur le mois de mars. La grève est un moyen de se mobiliser.

Je remercie le soutien de la CCAS pour les piquets de grève sur les secteurs de la Savoie et Haute Savoie. Les agents ont apprécié.

Des propositions seront peut-être faites pour la journée de mobilisation du 6 juin. Même s'il n'y a plus de piquets de grève aujourd'hui, la mobilisation n'est pas terminée. Il y a des échéances, le 8 juin, les urnes, etc. Ce n'est pas la fin ; la révolution peut-être, mais le nombre de gens dans la rue n'est jamais suffisant.

Comment convaincre ceux qui ne sont pas convaincus ? Pour la journée de mobilisation du 6 juin, les activités sociales peuvent passer un message à destination des bénéficiaires pour rappeler nos valeurs et signifier que nous sommes opposés à ce qui est proposé par le gouvernement.

**Julien ORTOLLAND** (CFDT) – Nous pouvons alerter le Dauphiné Libéré en préparant un texte sur la CMCAS, sur son rôle social. Un journaliste pourrait faire une interview sur place.

Aussi, nous pouvons informer TV net citoyenne, même si l'impact est moins important. Les médias permettraient de communiquer de l'information.



**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – Je pense que nous devons rappeler qu'il est possible d'aider les grévistes par les caisses de grève. Ceux qui paient des impôts ont la possibilité de réduire ce coût à un tiers.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) – Nous pouvons interpeller les élus car ils vont voter. D'autant que 70 % de la population est contre la réforme, voire plus.

**Pierrycq EVE** (CGT) – La CGT a une action symbolique pour le 6 juin : la fermeture des antennes de proximité. Les horaires seront définis. Cela montrera que les activités sociales sont avec les grévistes.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) – C'est un message. Nous pouvons envoyer une communication à destination des bénéficiaires pour les informer que nous nous associons à la mobilisation et les appeler à manifester.

Je souligne la tenue de l'intersyndicale depuis le mois de mars.

**Eve BERTHET** (CGT) - Aujourd'hui nous ne prenons pas la décision de fermer les antennes mais les salariés des antennes sont en grève. Donc les antennes seront fermées au moment des manifestations.

La réforme touche tout le monde, les retraités et les actifs. Je rappelle que nous sommes élus sur mandat syndical, nous représentons des organisations syndicales. Les bénéficiaires ont voté pour nous. Nous sommes en intersyndicale ce qui fait complètement sens. Les bénéficiaires doivent comprendre pourquoi nous sommes fermés. Oui nous devons faire une campagne d'information en amont sur les raisons des fermetures d'antennes. Nous devons être solidaire. Je pense qu'il est important de montrer un signe fort en tant qu'administrateur.

Nous n'avons jamais tenu une intersyndicale aussi longue. Je le souligne, c'est important. Madame BORNE va recevoir les syndicats pour leur demander d'arrêter les mobilisations, mais je ne pense pas que l'issue sera favorable après avoir rencontré les syndicats. Il est important de montrer notre soutien en intersyndicale et d'appeler à venir grossir les rangs des manifestations. Celles-ci sont intergénérationnelles, ce message aussi doit être passé auprès des gens frileux pour se rendre aux manifestations. D'autant qu'il n'y a pas eu de déboires pendant les rassemblements, sauf en marge et à la fin.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) – Nous rencontrons les agents, ils sont en colère. Ceci ne concerne pas que la réforme des retraites. Les factures d'électricité augmentent, nous subissons au niveau de la santé, de l'éducation, etc. Les gens sont en colère. Le gouvernement joue une position. Mais la colère des gens est déterminée, elle ne va pas passer.

Notre rôle en tant qu'élus est d'accompagner les mobilisations, les colères. Il est hors de question de travailler avec des agents sous 2 statuts différents. Le message est clair.

La réforme des retraites a été votée, reste à voir les décrets d'application. Ils sont vides, creux. Plus nous nous mobiliserons, plus nous gagnerons.

Au périmètre des IEG, vu la mobilisation, l'intersyndicale est plutôt dans une position favorable. Les agents sont prêts à se remobiliser, au périmètre IEG, en lien avec la déclinaison de la loi ; ils restent en colère.

**Eve BERTHET** (CGT) - Nous devons décider de ce que nous pouvons faire.

Luc, je partage, des outils de communication sont à notre main. Nous pouvons par exemple lancer une lettre d'information spécifique 48 heures avant la manifestation. Nous expliquerons les raisons de la mobilisation et pourquoi il faut se mobiliser. Nous pouvons ajouter une carte Rhône Alpes avec les lieux et heures des manifestations.

La banderole des activités sociales n'est pas suffisante. Nous ne serons pas suffisamment derrière. Nous devons en parler autour de nous.

Est-ce que vous êtes d'accord ?

**Les membres sont d'accord à l'unanimité.**

**Eve BERTHET** (CGT) – Nous ferons donc une infolettre, utiliserons le site internet et Facebook.

Je rends hommage à Roger COLOMBANI. Il est décédé brutalement le 22 janvier à l'âge de 74 ans. Il était un militant engagé des Activités Sociales, à la fois dans les missions professionnelles qui ont été les siennes dans les IEG puis en CMCAS, mais aussi dans son engagement en tant que « Prenez le Relais » sur nos Villages Vacances CCAS. A la retraite, il était très investi dans la vie de notre CMCAS et très attaché à l'émancipation par la lecture et la culture. Il a été membre de notre Commission Activités Culturelles et de Loisirs, puis de la Commission Pensionnés.

Nous saluons sa mémoire et renouvelons nos plus sincères condoléances à sa maman, veuve pensionnée des IEG, à sa compagne, à sa fille et à son gendre, à ses petits-enfants ainsi qu'à toute sa famille.

Il était aussi administrateur au sein de Savatou et représentait la CMCAS.

Vincent GAMBELLIN remplacera Roger COLOMBANI en qualité d'administrateur au CA de SAVATOU.

**Pierre BROISAT** (CFDT) - Daniel ARNAUD, ancien administrateur de la CMCAS, est décédé la semaine dernière.

***Proposition est faite de voter par délégation plutôt que par membres. Cette proposition est acceptée par toutes les organisations syndicales.***

## 1. Actualités

---

**Eve BERTHET** (CGT) :

- La CMCAS a fait l'acquisition d'un nouveau voilier le « Ticali ». Pour rappel, une présentation a été faite l'année dernière en Bureau puis à la commission achats. Le montant est de 15 000 €. La mise à l'eau est prévue ce jour à 15h au port d'Aix les Bains. Le voilier « Tchou'cas » n'intéresse personne, les réparations sont trop importantes. Il sera gruté aujourd'hui pour être déconstruit. Les administrateurs sont invités à la mise à l'eau du nouveau bateau.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – Le budget était de 20 000 €. Est-ce que la déconstruction coûte 5 000 € ?

**Eve BERTHET** (CGT) – Non, la déconstruction est gratuite. Le budget comprend les frais pour aller chercher le bateau, les grutages, le transport, etc.

Je remercie les membres de la section voile pour leurs investigations et Mathilde MONZIES qui a suivi le dossier.

Une réunion se tiendra pour faire des propositions à l'ensemble des bénéficiaires pour venir naviguer ; les membres de la section voile proposeront des dates et horaires tout au long de l'été.

Ce voilier reste accessible aux personnes en situation de handicap.

Tous les ans, les ressortissants en « séjours pluriels » sur les villages vacances d'Aussois et des Saisies peuvent découvrir le lac du Bourget en voilier.

**Mathilde MONZIES** (CGT) – Le nouveau voilier fait presque les mêmes dimensions que l'ancien. Il est bien mieux accessible aux personnes en situation de handicap et permet d'accueillir 6 personnes (4 sur l'ancien). Les voiles sont neuves, le bateau est adapté au lac.

**Eve BERTHET** (CGT) - Je précise qu'il s'agit d'un bateau d'occasion.

- Changement de membres commission pensionnés :

Pour la délégation FO, André DARGUESSE remplace Jean-Pierre GENIN sur le mandat de titulaire. Jean-Pierre GENIN devient suppléant.

- Le SGE nous a envoyé le nouvel outil pour les moyens bénévoles qui devrait être opérationnel pour le 3 juillet 2023. Un point sera fait avec le Comité de Coordination.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) – Je reviens sur le voilier. Il serait judicieux d'organiser une journée avec les présidents de SLVie.

**Eve BERTHET** (CGT) – Je poursuis sur l'actualité.

- Le 27 juin aura lieu la « Faites de la musique » à Enedis Gambetta.

Il s'agit d'une proposition de la commission activités culturelles et de loisirs. Il y aura une présentation des offres des AS faites par les professionnels de 11 à 12 heures avec un stand des activités sociales, un concert de 12 à 14 heures avec le groupe Mojo Band.

La CMCAS prend en charge le concert et la logistique. Enedis prend en charge le repas des salariés et la communication.

L'idée est de faire quelque chose ensuite sur le site de Decouz pour présenter les offres des activités sociales, comme ce sera le cas le 21 juin à Escanglon.

**Céline FALIZE** (CFDT) – Informez nous afin de nous permettre d'apporter de l'aide.

**Frédéric CHARVET** (CGT) - Enedis est co-générateur de l'évènement et s'occupe beaucoup de l'organisation. Céline FALIZE sera certainement invitée en tant que salariée sur le site de Gambetta.

**Vincent GAMBELLIN** (CGT) – Mojo Band est un groupe d'agents.

**Eve BERTHET** (CGT) – Je poursuis.

- AG des SLVie en cours : le calendrier a été communiqué.

Ce soir a lieu l'AG de la SLVie 33 à la salle Marcel Paul.

Nous avons déjà des remontées de vœux. J'invite les administrateurs à participer aux AG, à minima sur leur périmètre.

Nous sommes sur une année exceptionnelle, en lutte depuis janvier, c'est la priorité. Pour autant il est important de tenir les AG de SLVie.

Je remercie les SLVie qui ont tenu leur AG. La dernière aura lieu le 30 mai.

## **2. Approbation PV du CA N° 442 du 15/12/2022 et PV du CA N° 443 du 12/01/2023 (votes)**

**Eve BERTHET** (CGT) – Je propose de passer au vote pour l'approbation du PV du CA du 15 décembre 2022.

### **DELIBERATION N°2023.014**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°442 du 15 décembre 2022**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration N°442 du 15 décembre 2022.

*Annexe associée N°1*

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 20 (11 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

***Le PV du CA n° 442 du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.***



Eve BERTHET (CGT) – Nous passons au vote pour l’approbation du PV du CA du 12 janvier 2023.

## DELIBERATION N°2023.015

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D’ADMINISTRATION N°443 du 12 janvier 2023

Le Conseil d’Administration, réuni ce jour, approuve à l’unanimité le procès-verbal du Conseil d’Administration N°443 du 12 janvier 2023.

*Annexe associée N°2*

#### Résultat du vote :

- Pour : 20 (11 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

***Le PV du CA n° 443 du 12 janvier 2023 est approuvé à l’unanimité.***

### **3. Clôture des comptes : examen et arrêté des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2022 – Proposition d’affectation du résultat (votes)**

---

**Eve BERTHET (CGT)** – L’ensemble des éléments vous ont été envoyés, notamment la synthèse des comptes de BDO sur les comptes 2022.  
Avez-vous des remarques ?

**Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energies)** – Pourquoi est-ce que des achats sont passés en OD au lieu de les passer dans le livre des achats ?

**Eve BERTHET (CGT)** – C’est une question sur le travail des professionnels.  
De la même manière, l’item sur la trésorerie « suite à la note de suspens, vous n’avez pas confirmé les délégations de pouvoirs et composition du Bureau en vigueur au 31/12/2022 », j’interpelle le pôle gestion car je rappelle qu’en janvier nous faisons voter les délégations de pouvoirs et la composition du Bureau. Tous ces éléments sont transmis au pôle gestion.  
J’ai fait des remarques à Jean-Louis GROBEL.

**Jean-Louis GROBEL** - J’ai rappelé que les notes de suspens, au-delà d’être envoyées au pôle gestion, doivent être envoyées à la Présidente, aux trésoriers et à moi-même. Cela permet de suivre des dossiers qui peuvent être bloquants pour obtenir la validation des comptes, et de valider des éléments avec le cabinet BDO.  
Un point sera fait avec la responsable du pôle gestion qui a été interpellée sur le sujet.

**Fabienne AUFRAÏ (CGT)** – Il est dommage de faire les remarques ce jour. Si elles étaient faites en amont nous pourrions apporter des réponses en séance.

**Eve BERTHET (CGT)** – Nous n’avons personne de la gestion ce jour. Effectivement, il est préférable de faire les remarques dès réception des documents. Cela permet d’aller chercher des réponses auprès des professionnels.

Les items trésorerie et général ont déjà été envoyés aux professionnels. Un point sera fait sur ces remarques.

Je rappelle que l’ensemble des documents ont été présentés à la CCF.

**Julien ORTOLLAND (CFDT)** – Sur l’annexe 8 en page 3 « Détail bilan actif », il y a des valeurs mobilières de placement qui sont des actions et bons. De quoi s’agit-il ?

Eve BERTHET (CGT) – Il s'agit de ce qui est placé au Crédit Mutuel.

Nous pouvons interroger la banque sur ce que sont les actions, sachant que nous n'avons rien signé ni demandé.

Je vous propose de passer au vote.

#### DELIBERATION 2023.016

##### **Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, par **13 voix**, décide d'arrêter définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant apparaître **un total Bilan de 2 038 688,38 €** et **un résultat comptable déficitaire de 55 754,52 €**, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle.

*Annexes associées N°3 à N°10*

#### Résultat du vote :

- Pour : 13 (11 CGT – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 7 (5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies).

***La délibération n°2023.016 est approuvée à la majorité.***

#### DELIBERATION 2023.017

##### **Proposition d'affectation du Résultat comptable 2022**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Sur la suggestion de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, par **15 voix**, décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le **résultat comptable déficitaire de 55 754,52 €** de l'exercice clos le 31/12/2022 en réserves diverses activités.

*Annexes associées N°3 à N°10*

#### Résultat du vote :

- Pour : 15 (11 CGT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 5 (CFDT).

***La délibération n°2023.017 est approuvée à la majorité.***

#### **4. Point Budget : Tableaux de suivi budgétaire, budget complémentaire N° 1, activité 100 % bénéficiaire, mise à jour des CGV de la CMCAS (votes)**

---

Eve BERTHET (CGT) – Je laisse la parole à Fabienne AUFRAY.

Fabienne AUFRAY (CGT) – Les tableaux 2022 et 2023 vous ont été envoyés.



Je n'ai pas reçu de remarque.

En 2022, il y a eu 5 transferts de crédit et des activités annulées.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) - Pourquoi est-ce que les clubs sportifs n'ont pas obtenu ce qu'ils ont demandé sur 2023 ?

**Fabienne AUFRAY** (CGT) – Il y a une dotation au budget complémentaire qui sera votée ce jour. Nous avons décidé de ne pas donner la totalité du budget.

**Frédéric CHARVET** (CGT) – Nous avons arbitrés.

**Eve BERTHET** (CGT) – En décembre, nous avons voté le budget primitif. Dans ce budget, il y a la subvention aux clubs sportifs. Il faut donc cumuler le budget primitif et le budget complémentaire. Néanmoins, depuis un certain nombre d'années, le CA n'alloue pas la somme demandée par les clubs sportifs.

Il n'y a jamais eu de caisse noire dans les clubs sportifs, ni de somme occulte. Il s'agit d'associations « loi 1901 » à but non lucratif, vers les bénéficiaires et une partie d'extérieur, pour découvrir le sport et pratiquer une activité sportive. La répartition faite entre les différentes sections des clubs sportifs n'est pas du ressort de la CMCAS. Une personne pratiquant le vélo n'a pas les mêmes besoins qu'une personne faisant de la plongée par exemple. Cette répartition est à la main des clubs sportifs.

Pour revenir à la question initiale, nous n'attribuons pas la totalité du budget. Nous demandons le nombre de bénéficiaires par club sportif afin de faire un calcul au prorata. C'est ce qui est voté au mois de décembre.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – Qu'en est-il des réserves ?

**Fabienne AUFRAY** (CGT) – Je rappelle que chaque club tient une AG en début d'année. Les comptes sont publiés et visibles.

**Eve BERTHET** (CGT) – Les 2 principaux clubs sportifs ont fait année blanche.

**Fabienne AUFRAY** (CGT) – Energie sports rend tous les ans un chèque du non consommé de l'année.

**Serge SANCHEZ** (CGT) - Le reliquat n'est pas « caisse noire ».

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) – Il est convenu avec les clubs de rendre les fonds non consommés en fin d'année.

**Fabienne AUFRAY** (CGT) - Les clubs ont signé une convention en 2018 et doivent restituer le non consommé, il n'y a plus de reliquat.

**Eve BERTHET** (CGT) – La SSA avait des fonds obligatoires à mettre de côté, via des conventions nationales avec l'Aneg. Il s'agissait d'avoir des assurances et réserves en cas de casse de matériel. Ceci a été signé via la convention tripartite SSA/CMCAS/ANEG.

**Fabienne AUFRAY** (CGT) - Je passe au budget complémentaire N° 1. Je n'ai pas reçu de remarque. Les ouvertures de ligne demandées au bureau du 27 avril ont été mises en place.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) - Je remercie d'avoir suivi le budget primitif et le nombre de présents comme demandé l'année dernière.

Je regrette que rien ne soit proposé sur les activités pour les personnes en situation de handicap.

Fabienne AUFRAY (CGT) - Je procède au vote

### **DELIBERATION N° 2023.018**

#### **Budget Complémentaire N°1**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à la majorité le Budget Complémentaire N°1.

*Annexe associée N°11*

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 13 (11 CGT – 2 FO),
- Contre : 2 (CFE-UNSA Energies),
- Abstention : 5 (CFDT).

***La délibération n°2023.018 est approuvée à la majorité.***

### **DELIBERATION N° 2023.019**

#### **Activités avec participation 100% par le Bénéficiaire**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à la majorité les activités avec participation à 100% par le bénéficiaire :

- SLVie 34 – Albertville-Beaufort => Sortie raquettes nocturne du vendredi 10 mars 2023 (20 personnes)
- SLVie 33 – Chambéry-Aix-Montmélian => Vente de madeleines « Jeannette » le mercredi 21 juin 2023

*Annexe associée N°12*

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 15 (11 CGT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 5 (CFDT).

***La délibération n°2023.019 est approuvée à la majorité.***

**Fabienne AUFRAY** (CGT) – Nous passons à la mise à jour des Conditions Générales de Vente. Les modifications sont en rouge dans le document : critères d'arbitrage, délais de remboursement et inscription.

Avez-vous des questions ?

**Eve BERTHET** (CGT) – Nous avons eu obligation de mettre en place des CGV lors de la mise en place de « Mes activités en ligne ».

Nous pouvons les faire évoluer quand on le souhaite.

**Emmanuel ROBERT** (CFDT) – Sur le sujet du remboursement, nous avons dû nous prononcer 2 fois de manière exceptionnelle en Bureau, d'où la demande d'évolution de nos CGV.

**Fabienne AUFRAY** (CGT) - Les modifications ont été vues avec les pôles SA et Conseil Promotion.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – Dans les critères, il n’y a pas suffisamment de place disponible. Le coefficient social du plus petit au plus grand a été ajouté.

**Fabienne AUFRAY** (CGT) – Le coefficient social n’a pas été ajouté, il figurait déjà. Il a seulement changé de place.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – Notre OS considère que cela pénalise les adhérents.

**Eve BERTHET** (CGT) – Les conditions s’appliquent seulement si on ne peut pas ajouter de place avec le partenaire. Il est très rare de devoir arbitrer. Nous cherchons à satisfaire les bénéficiaires donc lorsqu’une activité a du succès, nous faisons notre possible pour ajouter des places.

Par exemple, nous avons doublé la capacité pour Vulcania et pour la sortie « chiens de traîneau ». Néanmoins cette condition figurait déjà dans les CGV, ce n’est pas une nouveauté. J’entend la remarque de la CFE-UNSA Energies, mais les petits coefficients ont moins accès à la culture et aux loisirs dans la vie quotidienne que les hauts coefficients, surtout en ce temps par rapport à l’inflation. C’est donc un choix qui a déjà été validé.

**Pierrick EVE** (CGT) - Si nous donnons accès aux plus aisés, cela réduirait les moyens des moins aisés.

**Frédéric CHARVET** (CGT) – Ce sujet est très marginal.

**Luc CHARBONNIER** (FO) – La finalité pour réaliser les CGV est du ressort de la CMCAS, il n’y a pas d’intervention du service juridique. Ce sont nos lignes, nos mots, notre façon de voir les choses.

**Eve BERTHET** (CGT) – Oui. Une esquisse sur les CGV nous avait été proposée par le national à la mise en place de « Mes activités en ligne ». Une partie a été travaillée. Trois ou quatre CMCAS étaient pilotes sur « Mes activités en ligne ». Les CGV proposées découlent de l’expérience de CMCAS.

Nous affinons ensuite ce qui doit l’être, selon nos expériences.

Quand une activité rencontre un fort succès, nous essayons d’obtenir des places supplémentaires. Ceci a été rappelé en gouvernance aux professionnels.

**Luc CHARBONNIER** (FO) – Donc le professionnel doit avoir un langage spécifique précisant que les CGV seront vues et revues. Elles pourraient être appliquées s’il n’y avait plus de place.

Il est arrivé qu’un bénéficiaire se décourage car un professionnel a mal répondu.

**Eve BERTHET** (CGT) – Ce sera rappelé lors de la prochaine gouvernance.

**Hervé DREUX** (CGT) – Les professionnels sont attentifs aux taux de remplissage. Dès que les 2 tiers sont atteints, le responsable d’activité est alerté. La demande lui est faite d’augmenter le nombre de places. Il n’y a eu qu’un arbitrage en 2022.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) - Les CGV sont un aspect technique, mais nous souhaitons passer un message positif aux bénéficiaires et aux professionnels.

**Hervé DREUX** (CGT) – Pour exemple, sur le festival de Montjoux en Haute Savoie, nous avons regardé quel type de forfait était vendu. La demande a été faite d’obtenir davantage certains forfaits que d’autres.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) – On ne peut pas tout ramener à la simple différence de coefficient social.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – Est-ce que le critère 5 existait déjà ?

**Fabienne AUFRAY** (CGT) - Oui, il était en point 3, ce n’est qu’une inversion.

eB FC



**Frédéric CHARVET** (CGT) - J'invite chaque administrateur à aider Fabienne AUFRAY lors du montage des budgets et des travaux sur les CGV. C'est à ce moment là que le débat de ce jour devrait avoir lieu.

Lors de la dernière commission patrimoine et budget, nous avons réaffirmé la nécessité de monter un groupe de travail spécifique sur le budget. Je lance donc un appel à candidatures.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – Concernant les conditions d'annulation, serait-il pertinent de prendre systématiquement une assurance ?

**Emmanuel ROBERT** (CFDT) – Nous en avons déjà parlé en Bureau.

**Eve BERTHET** (CGT) – Je réitère : je vous invite à nous faire des propositions. Aujourd'hui seule la trésorière effectue le travail. Ce n'est pas le jour du CA qu'il faut poser des questions techniques. Celles-ci doivent être posées en amont pour pouvoir apporter des réponses.

Ce n'est pas uniquement à la trésorière de travailler. Je rappelle qu'elle est en détachement à mi-temps, nous sommes 24 administrateurs, chacun peut prendre sa part du travail. Or, ce n'est pas le cas à ce jour. Nous avons de la chance d'avoir notre trésorière car elle réalise 70 % du travail, comme dit lors du CA de janvier.

Comme répondu l'année dernière, vous pouvez regarder le sujet des annulations. Un administrateur peut s'emparer du dossier, mais ça ne sera pas la trésorière qui le fera vu sa charge de travail.

Même si nous sommes sur le mandat syndical, entre les départs des colonies, les visites de centres de vacances, la rencontre des bénéficiaires, les AG, etc. nous avons beaucoup de travail. Chacun peut prendre une petite part des dossiers. La CFE-UNSA Energies pose 2 fois la même question. Je vous invite à travailler le sujet.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – J'ai une proposition : demander à la CCAS de traiter le sujet.

**Eve BERTHET** (CGT) – Nous allons parler des professionnels justement. Être administrateur n'implique pas seulement de se rendre 5 fois par an en CA. Nous avons été élus par les bénéficiaires, je vous invite à vous intéresser aux activités sociales proposées aux bénéficiaires, à participer aux rencontres et échanger avec les salariés. Si cela était fait, la proposition de ce jour ne serait pas faite. Je laisserai le DIT parler de la situation des professionnels au niveau de la plaque.

**Jean-Louis GROBEL** - J'ai adressé une alerte à l'ensemble des CMCAS de la plaque Rhône Alpes. Aujourd'hui, le taux d'absentéisme est de 22 %, C'est inacceptable dans un organisme comme le nôtre. La moitié de ce taux concerne des arrêts de travail de plus de 3 mois, en grande partie lié à des arrêts professionnels. Seize postes sont vacants. Il est de plus en plus difficile de trouver des profils, sachant qu'il n'est pas simple de travailler avec les employeurs car ils bloquent les publications. Ainsi, la situation liée à la restauration méridienne, où les employeurs ont annoncé la fermeture de 24 restaurants d'ici 2026 : 18 ferment au 31 juillet, laissant 130 salariés sur le carreau. La CPPNI de janvier n'a toujours pas donné de suite officielle. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'élément factuel avec des engagements des employeurs sur l'accompagnement des salariés. Même les engagements pris lors de la CPPNI ne tiennent pas car un des restaurant qui devait être transféré (Marseille) va fermer. Cela a été annoncé il y a 2 semaines. La situation est terrible.

Je rappelle la dernière notification de la Direction Générale de l'Environnement et du Climat : suppression de 250 postes statutaires à la CCAS. L'effectif est de 2 000 salariés à ce jour, il passerait à 1 750. La configuration était déjà très difficile. Elle le sera d'autant plus demain.

Sur la plaque Rhône Alpes, la situation est terrible. Ce que nous gérons en ce moment n'est pas acceptable. Aucune des OS ici présentes ne l'accepterait dans l'entreprise. 22 % d'absentéisme n'est pas acceptable.

J'ai adressé cette alerte à l'ensemble des CMCAS pour voir ce que nous pouvons mettre en œuvre pour régler la situation.

Les membres des IRP tombent les uns après les autres. Ils n'arrivent plus à venir traiter les dossiers avec nous. Le dialogue social est primordial pour avancer collectivement.

Je nous interroge collectivement sur cette situation pour voir quelle disposition mettre en œuvre.

FC  
EB

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) - Quelles sont les lourdeurs qui coûtent beaucoup de temps de travail ? Nous avons demandé des choses, comme le tableau de suivi budgétaire qui est très bien.

**Jean-Louis GROBEL** – Un travail intelligent a été réalisé sur certains enjeux, comme le tableau de suivi budgétaire. Il a facilité un certain nombre de choses. Nous avons la chance sur certaines CMCAS d’avoir des administrateurs qui vont au-delà de ce qu’ils devraient. Pour parler de la gestion, je pense que Fabienne AUFRAY va bien au-delà de ce qu’elle devrait faire.

La charge de travail est liée au projet politique que nous mettons en œuvre. Comment travailler avec les employeurs sur la situation des activités sociales ? Les postes vacants impliquent que les salariés présents compensent la charge de travail. Cela les épuise et cause des burn-out. Globalement, je pense que la charge de travail passerait si tous les salariés étaient présents. Nous devons voir avec les employeurs pour mettre des choses en place. A ce jour, les employeurs ne remboursent pas les indemnités journalières de Sécurité Sociale quand il y a un arrêt. Donc si un CDD est recruté pour remplacement, c’est double coût pour le même poste. C’est une stratégie de la part des employeurs. A nous de savoir jusqu’où nous sommes prêts à accepter la chose.

Les professionnels acceptent car il s’agit des activités sociales, mais ils ne l’accepteraient pas ailleurs. Il y a un engagement politique fort, sauf que nous atteignons le bout de ce que nous sommes en capacité d’accepter.

Il y a la question de la charge de travail, de la simplification de l’organisation, mais nous devons aussi aller chercher les moyens qu’on nous doit. Des textes ont été signés, aux OS de les faire appliquer.

**Céline FALIZE** (CFDT) – Je suis choquée des 16 postes vacants, bloqués au niveau des postulations.

**Jean-Louis GROBEL** – Aujourd’hui les employeurs ont la main sur les publications. Nous, nous les proposons. La plupart du temps, quand il s’agit de publication sans stratégie, les employeurs refusent la publication. Sauf qu’en interne nous avons du mal à trouver des personnes, alors que l’enjeu est de trouver des personnes au sein de l’entreprise.

Les employeurs ont refusé de publier les postes ces 2 dernières années alors que dernièrement, ils ont accepté 2 ou 3 postes. Nous ne sommes jamais prévenus.

**Céline FALIZE** (CFDT) – Est-ce que la problématique est toujours au même endroit ?

**Jean-Louis GROBEL** – Non. Il y a peu de temps, 2 postes ont été publiés sans que j’en sois informé. Nous avons 130 salariés en CET et en longue maladie au niveau national qui devraient sortir de nos effectifs, sauf que les employeurs ne veulent pas les reprendre et ne respectent donc pas les textes statutaires.

On se retrouve donc à payer en masse salariale 130 personnes, ainsi que d’autres salariés si remplacement ; et on ne peut pas republier les postes car ils sont occupés par ces salariés en CET ou en longue maladie. Ceci n’est pas acceptable. Les employeurs ont organisé l’implosion de la structure professionnelle en interne.

Avec l’annonce de la direction de supprimer 250 postes statutaires, nous passerons à 1 500 salariés alors que nous avons déjà du mal à fonctionner.

**Céline FALIZE** (CFDT) – Je comprends effectivement la problématique s’il n’est pas possible de remplacer les postes vacants.

**Jean-Louis GROBEL** – Lors des réorganisations, les employeurs ont signé des accords pour mettre à disposition des activités sociales des salariés. Chaque fédération doit aller chercher les moyens qu’on nous doit.

Ceci n’est pas un débat politique mais un débat sur les conditions de travail des salariés des activités sociales, qui pour la majorité sont statutaires. Nous ne pouvons pas nous laisser faire par les employeurs qui ne respectent pas ce statut.

Nous compensons, mais aujourd’hui tout le monde est fatigué. Les salariés tombent les uns après les autres.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – Quels sont les recours auprès des employeurs ?

**Jean-Louis GROBEL** – Comme pour la restauration méridienne, le fait de porter plainte pour en obtenir le remboursement nous laisse craindre que si nous passons à l'acte, les employeurs nous enlèverons autre chose ensuite. Un chantage est entrepris.

Nous devons demander l'application des textes.

A ce jour il n'y a pas encore de droit de retrait ou d'alerte, mais ça pourrait arriver.

**Fabienne AUFRAY** (CGT) - Je procède au vote.

### DELIBERATION N° 2023.020

#### **Conditions Générales de Vente CMCAS Pays de Savoie v2**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à la majorité les Conditions Générales de Vente de la CMCAS version 2.

*Annexe associée N°13*

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 18 (11 CGT – 5 CFDT – 2 FO),
- Contre : 2 (CFE-UNSA Energies),
- Abstention : 0.

***La délibération n°2023.020 est approuvée à la majorité.***

#### **5. Point et ordre du jour AG de la CMCAS (vote)**

---

**Eve BERTHET** (CGT) – Après ce CA, partira la convocation à l'AG auprès des délégués élus des SLVie. Le pôle communication termine le rapport d'activités. Il sera envoyé par mail aux délégués et mis en ligne sur le site internet de la CMCAS.

Toutes les AG se seront tenues d'ici là.

### DELIBERATION N° 2023.021

#### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023 N°78 - CMCAS PAYS DE SAVOIE**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

#### **ORDRE DU JOUR :**

Accueil des Participants

1. Intervention d'ouverture par la Présidente de la CMCAS et mise en place de la tribune - Appel des délégués.
  2. Approbation du PV de l'AG de la CMCAS N°77 du 24/06/2022 (vote)
  3. Rapport Moral et d'Activités (vote)
  4. Rapport Financier (vote) - Rapport de la commission de Contrôle Financier - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/22 et quitus au CA, Affectation du résultat (votes)
  5. Election des membres de la commission de Contrôle Financier (vote)
  6. Examen des Vœux des SLVie : Retours 2022 - Expression 2023 (vote)
- Débat



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de la CMCAS et décide de la convoquer le 16 juin 2023 à 9h00, à la salle Marcel Paul.

**Résultat du vote :**

- Pour : 20 (11 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

***La délibération n°2023.021 est approuvée à l'unanimité.***

**DELIBERATION N° 2023.022**

**ORDRE DU JOUR ET DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS N°446**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

**ORDRE DU JOUR :**

1. Actualités
  2. Approbation PV du CA N°445 du 16/05/2023 (Vote)
  3. Mandatement du représentant à l'AG des CMCAS (Vote)
  4. Convention de répartition des charges 2024 (Vote)
  5. Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, ... (Votes)
  6. Propositions des commissions (Votes)
  7. Pré bilan CT et ACM Eté 2023
- Questions diverses

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration de la CMCAS N°446, et décide de le convoquer le 21 septembre 2023 à 9h00.

**Résultat du vote :**

- Pour : 20 (11 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

***La délibération n°2023.022 est approuvée à l'unanimité.***

*Pause à 11h20.*

*Reprise à 12h05.*

## 6. Propositions des commissions (Votes)

**Maïté SOLTYSIAK** (CGT) – Je procède à la lecture des propositions de la commission jeunesse.

<b>Commission JEUNESSE Du 13 FEVRIER 2023</b>	<b>Avis du CA Décision du CA</b>
<p>1/ Séjours jeunes : La commission propose de permettre la possibilité de jumelage entre amis / fratrie.</p> <p>2/ Covoiturage : La commission propose d'encourager le covoiturage des parents pour se rendre sur les points de regroupement (Annecy/Chambéry/Lyon). Lien à intégrer dans les formulaires d'inscription "séjours jeunes". Etude juridique à réaliser.</p> <p>3/ Cadeaux Ados : La commission propose d'offrir une activité "festive et conviviale" avec un temps d'échanges sur les AS, en laissant le choix aux jeunes d'un spectacle, concert, événement culturel ou sportif – En lien avec la commission ACL et nos partenaires.</p>	<p><b>Demande à transmettre au national sous forme de vœux d'AG de SLVie, après validation AG de la CMCAS</b></p> <p><b>En attente d'un DAD</b></p> <p><b>Point reporté à la prochaine commission jeunesse</b></p>

**Emmanuel ROBERT** (CFDT) – Concernant le point 3, le bureau a décidé de rester sur la sélection livres et jeux pour cette année.

Une réflexion est menée pour l'année prochaine, mais la proposition ne permet pas de promouvoir la lecture. Le jeu permet de promouvoir la stratégie et le développement. Nous devons en débattre et nous mettre d'accord sur le sujet.

**Maïté SOLTYSIAK** (CGT) – Le choix du spectacle est en lien avec la commission culture, dans le respect de nos orientations politiques. La commission peut imaginer de nombreuses choses. Il s'agit d'activités de proximité, sur 4 lieux différents.

**Eve BERTHET** (CGT) – Je reviens sur le DAD. Le cadre juridique m'importe car nous parlons de mineurs. Aujourd'hui nous demandons une décharge aux parents pour faire cette activité. Nous ne sommes pas dans le cadre d'une colonie.

Je ne prendrais pas la responsabilité de ces enfants en tant que Présidente.

L'aspect budgétaire n'apparaît pas dans le DAD.

J'aurais souhaité que la commission jeunesse propose plus de choses en proximité pour les ados. Aujourd'hui il y a 7 SLVie. Comme c'est un projet pour 2024, il serait intéressant d'informer les présidents de SLVie de la volonté de proposer davantage de choses en proximité, notamment pour la population ado.

Concernant la lecture et les jeux, il faudrait constituer un panel d'ados pour faire une sélection auprès des partenaires historiques : la librairie Jean Jacques Rousseau et l'Antre des jeux. Ces partenaires font parti de nos choix politiques.

La littérature a évolué, notamment au travers de mangas ou romans graphiques. On le voit au travers du réseau « Tik Tok » qui a une force de frappe importante, elle met en avant la littérature jeunesse.

**Céline FALIZE** (CFDT) – Je pense qu'il est effectivement important de garder les livres. La proposition de constituer un panel d'ados est à retenir.

Ceux qui ne peuvent pas venir à la journée auront tout de même un livre. Quant au jeu de société, il est en lien avec nos orientations politiques. Cela permet de garder du social lors de partie de jeux.

**Emmanuel ROBERT** (CFDT) – Nous devons aussi regarder les disponibilités des partenaires. Je retiens l'idée du panel d'ados.

**Maïté SOLTYSIAK** (CGT) – Je reviens sur le refus de prendre la responsabilité. A-t-on une autre option ?

**Eve BERTHET** (CGT) – Non. Au vu des éléments transmis dans le DAD, je ne prends pas la responsabilité.

**Maïté SOLTYSIAK** (CGT) – Je suis d'accord pour la mise en place d'un panel d'ados, nous y avons déjà réfléchi. Pour rappel, 163 jeunes ont commandé sur 938. Peut-être est-ce dû aux choix faits par la commission au travers de la sélection des partenaires.

**Emmanuel ROBERT** (CFDT) – Nous ne nous sommes pas limités à la sélection des partenaires. Avec Eve BERTHET, nous nous sommes rendus sur place.

**Eve BERTHET** (CGT) – Nous rencontrons une gêne avec les professionnels sur MAEL, avec la complexité du nombre de choix. Je comprends la complexité, mais l'idée est de donner l'envie aux jeunes d'aller vers la lecture et les jeux. Néanmoins, la commande reste politique et a lieu 2 fois par an.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – Nous pourrions donner un bon d'achat pour un livre dans une librairie définie.

**Céline FALIZE** (CFDT) – Rien ne nous garantit que le bon d'achat sera utilisé par l'enfant.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – Nous pouvons accorder notre confiance à la librairie en lui demandant un contrôle.

**Emmanuel ROBERT** (CFDT) – Je ne trouve pas cela approprié. De plus, cela impliquerait un déplacement pour se rendre à la librairie située à Chambéry.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) – Je pense intéressant de créer des collectifs pour qu'ils décident par eux-mêmes.

**Emmanuel ROBERT** (CFDT) – Nous avons déjà évoqué la constitution d'un groupe de jeunes pour nous aider à la sélection.

**Maïté SOLTYSIAK** (CGT) – Nous pouvons inviter la librairie lors du week-end ados pour faire la sélection pour l'année suivante. Si la librairie n'est pas disponible, elle pourrait déposer la sélection.

**Emmanuel ROBERT** (CFDT) – L'idée est bonne.  
Je peux récupérer la sélection si besoin.

**Gilles CAILLETTE** (CFE-UNSA Energies) – La librairie se déplace pour des animations spéciales.

**Eve BERTHET** (CGT) – Oui, ceci a déjà été fait. Ce n'est pas toujours facile le samedi.

**Maïté SOLTYSIAK** (CGT) – Nous en reparlerons lors de la prochaine commission.  
N'hésitez pas à en parler avec les bénéficiaires, ils peuvent nous faire part du retour de leurs enfants.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) – Nous avons validé des livres adaptés mais il s'avère que ce n'est pas le cas. Le retour des jeunes n'est pas toujours bon et doit être pris en compte.



**Mathilde MONZIES** (CGT) – Je vous fait un retour sur la commission ASS qui a eu lieu à La Bathie. La commission souhaite reconduire le groupe de travail handicap. Une date est prévue le 22 juin. Le but est de suivre le fil rouge de l'année dernière sur le handicap, avec par exemple la présence du handicap au niveau de l'arbre de Noël, l'accessibilité dans les centres, etc.

Les JO paralympiques auront lieu en 2024. Nous regarderons comment accompagner, comme sur le Festi'son.

Nous souhaitons qu'un membre de chaque commission assiste au groupe de travail handicap. Côté professionnels, cela est déjà en place.

**Eve BERTHET** (CGT) – Je vous laisse réfléchir et nous faire un retour.

**Dominique TAILLEBOSQ** (CGT) - L'idée est d'avoir une transversalité et d'amener des propositions au groupe de travail.

### Questions diverses

---

**Eve BERTHET** (CGT) – Je vous rappelle les dates des prochaines instances :

- AG de la CMCAS le 16 juin.
- Bureau le 29 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.

La Présidente  
**Eve BERTHET**

Le Secrétaire Général  
**Frédéric CHARVET**